



ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER RICHELIEU-YAMASKA  

---

LA RÉFÉRENCE SOCCER DE TOUTE UNE RÉGION

**POLITIQUE NO 17 RELATIVE AUX FRAIS  
DE PRÉFORMATION**

*Considérant*            *Les règles édictées par la FSQ relatives aux frais de préformation;*

*Considérant*            *La résolution adoptée lors d'une assemblée générale ordinaire de l'ARSRY en octobre 2009;*

*Il est interdit aux clubs membres de l'ARSRY de se réclamer mutuellement des frais de préformation.*